

<p style="text-align: center;"><b>Charte d'AREMDT</b> <b>Agir Responsable En Méditerranée</b> <b>par le Développement du Tourisme solidaire</b> Approuvée le 24 mai 2007</p>
--

*Des acteurs de différents pays du pourtour méditerranéen se sont réunis à Aremd au Maroc le 24 mai 2007 afin de constituer un réseau régional pour un tourisme responsable et solidaire. Le texte fondateur du réseau AREMDT est cette charte paraphée par l'ensemble des participants.*

*Les signataires sont solidaires à travers cette charte pour promouvoir un tourisme différent, facteur de développement des populations locales et des territoires .*

*Dans ce but, les signataires de la Charte s'engagent à :*

1- Créer et développer un espace d'échanges, de dialogues et de débats avec l'ensemble de la population pour discuter de l'opportunité du tourisme comme moyen de développement local.

2- Faire du tourisme un élément de la stratégie globale de développement durable du territoire et de lutte contre la pauvreté.

3- Favoriser les emplois locaux en matière touristique en complément des activités économiques déjà existantes.

4- Privilégier et valoriser les produits locaux alimentaires et artisanaux dans l'activité touristique.

5- a) Reconnaître le rôle et un statut des femmes dans les activités touristiques.

b) Veiller à ce qu'elles soient rétribuées et qu'elles bénéficient des retombées économiques sociales et éducatives des activités touristiques.

6- a) Contribuer à une meilleure protection et valorisation de l'environnement : respect des ressources naturelles et de la biodiversité.

b) Gérer de manière concertée l'affectation et l'usage des ressources naturelles disponibles sur le territoire d'accueil.

7- Considérer la sensibilisation et la formation continue de l'ensemble des acteurs comme un élément fondamental dans tout projet touristique.

8- Evaluer de façon permanente les impacts positifs et négatifs du tourisme pour les populations et l'environnement.

9- Mutualiser les moyens et les compétences des membres du réseau pour assurer un développement solidaire dans une perspective d'autonomisation.

10- Agir sur les institutions pour faciliter la libre circulation des personnes. Créer un espace permanent de concertation pour favoriser la réflexion et la participation citoyenne dans les activités touristiques.